



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LYDIE NICOL, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT

N°08
28 FÉVRIER 2025

CONSULTATION SUR LES METIERS EN TENSION

Une politique migratoire de plus en plus restrictive et déconnectée des réalités économiques

Le Ministère du travail organisait ce jour une consultation des partenaires sociaux sur la révision de la liste des métiers en tension. Après avoir rappelé son opposition au principe même de cette liste dans le cadre de la régularisation des travailleurs sans-papiers, la CFDT a pointé des fortes disparités entre les régions et l'absence de transparence sur les critères retenus. Certaines professions identifiées comme prioritaires lors des CREFOP (Conseils régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) sont absentes des listes régionales définitives, en particulier en Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France. La CFDT s'interroge sur les raisons de ces omissions et a d'ores et déjà sollicité les représentants dans ces conseils pour obtenir des clarifications.

Par ailleurs, cette consultation s'inscrit dans un cadre désormais marqué par la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025. Ce texte, qui durcit considérablement les conditions de régularisation des travailleurs étrangers sans-papiers, consacre une vision utilitariste et ultra-restrictive de l'immigration. La CFDT dénonce une politique d'exclusion et de précarisation des travailleurs étrangers qui ne fait que renforcer leur vulnérabilité.

La CFDT dénonce également les impacts de cette politique sur les conditions de travail des agents dans les préfectures, les travailleurs sociaux et tous les travailleurs directement ou indirectement concernés par sa mise en œuvre.

Face à cette situation, la CFDT exige :

- L'inscription dans la loi de critères clairs et objectifs pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, sans dépendre d'une liste de métiers fluctuante et d'un examen discrétionnaire des préfectures ;
- L'élargissement des conditions d'accès aux titres de séjour et la suppression de critères trop restrictifs qui rendent la régularisation quasi-impossible ;
- Un suivi attentif de l'application de la circulaire dans les préfectures et un accompagnement renforcé des travailleurs concernés.

L'urgence est celle de l'accueil digne et de l'intégration durable des travailleurs étrangers, et non une politique migratoire excluante et stigmatisante.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT